

En vrac

- Les calculs pour le « remboursement » du montant en banque de l'assurance vie à rétention, est toujours en cours. Nous attendons des nouvelles de l'employeur pour poursuivre ce dossier.
- **Les plaidoiries de l'arbitrage sur le griefs des seuils devrait se faire en fin d'année, dossier à suivre.**
- Plusieurs griefs sont en marche, en lien avec les changements. Tel que commis, magasin, menuisiers/peintres, sous-traitance et bien d'autres. Maintenant, tant qu'un dossier n'est pas réglé de façon acceptable selon la C.C.T. nous irons en arbitrage.

Essayez, pour voir !

Quand l'employeur vous dit :

- Vous ne savez pas tout.

Ou encore...

- Votre syndicat ne vous dit pas tout.

Ne vous gênez pas pour lui demander :

- Qu'est-ce qu'on ne sais pas ?

Ou encore

- Un instant on va les appeler pour que vous expliquiez en même temps.

Maladie dégénérative

(la sous-traitance) :

Pas besoin de vous expliquer longtemps, que certains gestionnaires ont attrapés cette maladie et ont le ressent de plus en plus.

Cette maladie touche tous nos secteurs, dernièrement elle s'étend au département des monteurs de ligne.

Nous ne disons pas que la « sous-traitance » est une maladie, mais ceux (les gestionnaires) qui veulent l'introduire sans réels raisons valables, eux ont cette maladie.

Ils ne donnent même plus la chance au syndicat, et aux travailleurs, de discuter avec eux des possibilités de faire les travaux à l'interne... Ils arrive directement avec la demande de sous-contrat et suppose que tout se déroulera comme ils l'ont rêvés !

Auparavant, des rencontres de main d'œuvre avaient lieux en début d'année (Comme la C.C.T. le précise) . Les courbes de main d'œuvre et les travaux que l'employeur pensaient envoyés en sous-traitance étaient analysés paritairement. Par la suite lorsque nécessaire des rencontres plus précises pour détailler et voir les possibilités sur certains d'entre eux permettait d'être optimum, oui pour conserver les travaux à l'interne au maximum, mais aussi pour être efficace et avantageux pour l'entreprise.

L'employeur voulait pousser l'odieux jusqu'à former les sous-traitant pour tenter de les habilitier DRAT...

Heureusement ce dossier se termine bien, nos monteurs sont en train d'effectuer ces travaux.

Mais c'est toujours plus dur et compliquer d'agir en « rattrapage », quand les décisions sont déjà prises.

Avec votre aide, rien n'est impossible !

Bravo champion !

LA solution de l'employeur, former les sous-traitant à DRAT pour qu'ils puissent faire 100% de nos jobs !

P1 / Nouveau site Web

P2 / Entente avec la CCPE

P3 / Soudeurs, Fonds de pension

P4 / Maladie dégénérative

Connexion



03

Automne 2016

www.steen.quebec

Bon retour de vacance !

Nous espérons que vous en avez profités et que vous êtes revenus en formes.

La majorité d'entre vous qui sont abonnés au site web du syndicat, ou sur notre page Facebook, ont su en début juin que nous avions « revampé » notre site web.

Les données de l'ancien site ont été transférées sur celui-ci. Quelques membres de l'exécutif ont été formés pour le mettre à jour, construit avec la plateforme « Wordpress » ceci devrait nous permettre d'être plus actif

et de vous informer plus régulièrement.

Le site web sera utilisé pour passer les informations que nous voulons conserver pour référence futur des membres et l'exécutif. Tandis que la page Facebook, en plus de vous signifier les ajouts au site web, servira pour passer des informations qui ont un intérêt plus actuel sans avoir un besoin de conservation.

Donc si vous voulez ne rien manquer, aimer la page Facebook, [Syndicat STEEN](#) et abonnez-vous au site web, www.steen.quebec

